

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE PUISSALICON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2016**

**Etaient présents** : MM FARENC Michel – FERRE Gérard - MAERTEN Valérie - BLANCOU Hubert  
CLAVEL Josiane - VIGUES Marie-Pierre –TOUZET Christophe – VILLEBRUN Christine  
MATHIEU Marjorie - GARCIA Anne-Marie - CRITG Stéphane – DUBEAU Michelle  
VIGOUROUS Jean-Marie.

**Absents excusés** : LELONG Eric – LORENTE Gaspard (pouvoir à Dubeau).

**Secrétaire de séance** : VILLEBRUN Christine.

**Ordre du jour**

**Compte administratif 2015 Commune et Service de l'Eau/Assainissement**

**Compte de gestion 2015 Commune et Service de l'Eau/Assainissement**

**Affectation du résultat d'exploitation Commune et Service de l'Eau/Assainissement**

**Règlement des heures supplémentaires personnel communal**

**Demandes de subventions en vue de l'acquisition du mobilier, l'informatisation, l'achat de livres et  
autres supports de la future bibliothèque-médiathèque**

**Demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement**

**Mission de maîtrise d'œuvre travaux réhabilitation du réseau d'assainissement**

**Contrat avenir service technique**

**Intervenante TAP Ecoles**

**Questions et informations diverses**

*Approbation du compte-rendu de séance du 25 janvier 2016, à l'unanimité.*

**I – Compte Administratif 2015 Commune et Service de l'Eau / Assainissement :**

Le Conseil Municipal délibère et vote les comptes administratifs de la Commune et du Service de l'Eau / Assainissement.

*Adopté à l'unanimité, sauf pour l'opération « Viallefont » 3 abstentions dont 1 pouvoir.*

**II – Compte de gestion 2015 de la Commune et du Service de l'Eau / Assainissement :**

Le Conseil Municipal délibère et vote les comptes de gestion de la Commune et du Service de l'Eau / Assainissement.

*Adopté à l'unanimité.*

**III – Affectation du résultat d'exploitation et du Service de l'Eau / Assainissement :**

**Pour la Commune** : Excédent de fonctionnement de 219.985,28 €. Pas de déficit d'investissement. Sachant qu'un certain nombre de dépenses d'investissement sont à prévoir en 2016, une somme de 110.000 € sera inscrite à l'article 1068, et le solde, soit 109.985,28 €, sera imputé au résultat de fonctionnement reporté au compte 002.

*Adopté à l'unanimité.*

**Pour le Service de l'Eau / Assainissement** : Excédent de fonctionnement de 358.075,13 €. Pas de déficit d'investissement de clôture. Compte tenu des travaux d'investissement prévus, une somme de 250.000 € sera inscrite à l'article 1068, et le solde de 108.075,13 € sera imputé à l'excédent et reporté au compte 002.

*Voté à l'unanimité.*

**IV – Règlement des heures supplémentaires du personnel communal :**

Le Conseil Municipal autorise l'octroi d'heures supplémentaires quand cela est nécessaire, dans tous les cadres d'emploi (administratif, technique, écoles), ainsi que les CAE et les contrats d'avenir.

*Voté à l'unanimité.*

## **V – Demandes de subventions en vue de l'acquisition du mobilier, de l'informatisation, l'achat de livres et autres supports de la future bibliothèque-médiathèque :**

- 1) Société DPC (mobilier)
  - Gamme « Korytem » : 36.506.90 € TTC
  - Gamme « Hartazz » : 35.311.24 € TTC + Grilles d'expositionDemande de subvention à la DRAC
  
- 2) SARL « POINTS COM » (ordinateurs)
  - Projecteur simple : 8.145,07 € TTC
  - Projecteur à fixer : 8.786.87 € TTCDemandes de subventions à la DRAC et au Conseil Régional
  
- 3) Sur les livres : 2 € par habitant : 1245 x 2 € = 2.490,00 €  
Aide de la DRAC. Budget global de 5.000 €. DRAC subvention comprise entre 20 et 50 % du montant.  
*Voté à l'unanimité.*

## **VI – Demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement :**

Le Conseil Municipal délibère, approuve le projet présenté par le Cabinet CETUR, sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau, autorise le Conseil Départemental à percevoir pour son compte, la subvention de l'Agence de l'Eau, et à la verser à la Commune.

*Voté à l'unanimité.*

## **VII – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement :**

Le Conseil Municipal délibère et décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux avec un pourcentage de 7,8 % au Cabinet CETUR Ingénierie, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir.

*Voté à l'unanimité.*

## **VIII – Contrat avenir Service Technique :**

Le Conseil Municipal décide le recrutement d'une personne en emploi avenir, affectée au service technique, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, pour une période de 3 ans, avec une rémunération correspondant au SMIC, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir.

*Vote : 12 voix pour – 2 abstentions*

## **IX – Intervenante TAP écoles :**

Le Conseil Municipal décide de recruter une intervenante à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et jusqu'au 30 juin 2016 pour assurer l'animation des TAP aux écoles, en tant que vacataire, sur une base de 3 heures avec un taux horaire fixé à 10 € net, et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination à intervenir.

*Vote : 12 voix pour – 2 abstentions*

## **X – Questions et informations diverses :**

- Cahier des charges pour le PLU ;
- Visite du Sous-Préfet le 07.04.2016 ;
- Devis pour abattage des pins (cimetière) ;
- Bibliothèque : nombre d'heures ? - Date approximative fin des travaux (juin) , Animation médiathèque,
- Recherche en eau ;
- Repas du 13 juillet : Voir menu soit traiteur, soit traiteur Super U à Roujan.

**Fin de séance à 22 H 10**